

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

**Présents** : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – PERROT – Mme BAROZET-  
Mme FOURNIER – Mme LANBER – Mmes ROZE – THIBEAULT – M. VULQUAIN

**Absents excusés** : M. EUVRARD ayant donné pouvoir à M. VULQUAIN – M. GUENEAU ayant donné pou voir à A. MONARD – Mme BLUGEOT ayant donné pouvoir à P. PERROT.

Absent : M. LOUREIRO

**Secrétaire de séance** : Véronique THIBEAULT assistée de Mme BOUVOT secrétaire de Mairie

Lecture du compte rendu de la séance du 16 avril 2014. Approbation à l'unanimité

### 1. FINANCES

#### COMMUNE

- **Compte administratif 2013**

Après avoir présenté le compte administratif 2013 de la commune, Monsieur le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE (11 voix pour et 2 abstentions) le compte administratif 2013 de la COMMUNE se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT

* Dépenses	274 958.75 €
* Recettes	339 664.78 €
* excédent	64 706.03 €

INVESTISSEMENT

* Dépenses	196 874.03 €
* Recettes	150 508.11 €
* déficit	46 365.92 €

- **Compte de gestion 2013** : Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE (12 voix pour et 2 abstentions) le compte de gestion 2013 de la COMMUNE tel que dressé par Madame le Receveur Municipal.

- **Affectation du résultat** : Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 12 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE l'affectation du résultat 2013 du budget « Commune » comme suit :

Reprise résultat investissement global cumulé au 31/12/13	- 56 094.96
Excédent de fonctionnement global au 31/12/13	177 023.22
Affectation obligatoire : Couverture autofinancement (001)	131 877.96
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (002)	45 145.26
Total affecté au 1068	131 877.96

- **Fiscalité directe locale** : Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE ainsi qu'il suit le taux des taxes directes locales pour l'année 2014 :

• Taxe d'habitation	13.13 %
• Taxe sur le foncier bâti	19.18 %
• Taxe sur le foncier non bâti	42.86 %
• Contribution foncière des entreprises	17.57 %

DIT que le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à la somme de 143 675.00 €

• **Subventions 2014 :**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions qui seront versées au cours de l'année 2014 :

2

ORGANISMES DEMANDEURS	Prop. 2014	Observations
ALESIA & COMPAGNIES		occupation bureau Maison Jouard
TOUR DE COTE D OR CYCLISTE	3 000.00	
COURSE NATURE SOMBERNON / ALÉSIA	400,00	
AMICALE DU MYSTÈRE DE STE REINE	200,00	
ASSOCIATION DESNOYERS BLONDEL	200,00	
CELTIC ALESIA	200,00	
ACTA	50,00	
ANPCEN	100,00	Ass. nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes - adhésion 100 € + don possible
ECOLE DEBUSSY / ROSTAND LOTO		bons d'achat 150,00 €
RESTOS DU CŒUR		bons d'achat 150,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	50,00	
ASSOCIATION DU SOUVENIR DE LA RESISTANCE	50,00	
LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00	
ADAPEI	50,00	
AFSEP	50,00	Association Française des Sclérosés en plaques
AFMTÉLÉTHON	50,00	Association Française contre les myopathies
POUR QUE L'ESPRIT VIVE	150,00	
AMICALE DES AVEUGLES CIVILS	50,00	
COMITE PARRAINAGE CONCOURS RESISTANCE	50,00	
SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES AGEES	50,00	
Souvenir Français	100.00	
Croqueurs de Pommes	50.00	
<b>TOTAL</b>	<b>4 900,00</b>	plus 300 € de bons d'achat
<i>PRÉVU BUDGET PRIMITIF</i>	<b>5 000,00</b>	

• **Budget primitif 2014 :** Le CONSEIL MUNICIPAL, VOTE (12 voix pour et 2 abstentions) ainsi qu'il suit le budget primitif 2014 de la commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses	385 682.26 €
Recettes	385 682.26 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	803 611.44 €
Recettes	803 611.44 €

**EAU & ASSAINISSEMENT**

• **Compte administratif 2013 :** Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2013 du service « EAU & ASSAINISSEMENT » se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT

* Dépenses	92 885.08 €
* Recettes	101 553.24 €
* excédent	8 668.16 €

INVESTISSEMENT

* Dépenses	22 170.31 €
* Recettes	35 435.44 €
* Excédent	13 265.13 €

• **Compte de gestion 2013** : Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2013 du service « Eau & Assainissement » tel que dressé par Madame le Receveur Municipal.

• **Budget primitif 2014** Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2014 du service « Eau&Assainissement »

FONCTIONNEMENT

Dépenses	186 770.20 €
Recettes	186 770.20 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	223 567.31 €
Recettes	223 567.31 €

2. TRAVAUX

• **Signalétique de jalonnement : conception – fourniture et pose des panneaux de signalisation directionnelle, de signalisation d'information locale, de panneaux RIS : dévolution**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'une étude a été réalisée par le Cabinet ALKHOS en vue de la mise en place d'une signalisation verticale routière et piétonne de jalonnement sur le territoire de la commune.

Pour la réalisation d cette étude, un comité de pilotage a été mis en place ; il s'est réuni à 3 reprises en 2013. A l'issue de l'étude, la charte mobilière et le projet de définition ont été validés. Une consultation a été lancée fin février. Plusieurs entreprises ont été consultées et une seule a remis une offre qui a été examinée par les élus et vérifiée par le cabinet ALKHOS, maître d'œuvre.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de confier à la société Signaux GIROD, la conception, la fourniture et la pose des panneaux de signalisation directionnelle, de signalisation d'information locale et de panneaux RIS.

VALIDE l'offre remise par cette entreprise, qui s'élève à la somme de 28 289.25 € HT soit 33 947.10 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché à intervenir avec SIGNAUX GIROD et toutes pièces utiles au déroulement de la mise en place de cette signalétique.

CHARGE Monsieur le Maire, avec le concours du cabinet ALKHOS, maître d'œuvre, des démarches pour la validation du dossier par la DREAL et l'Architecte des Bâtiments de France.

3. DIVERS

• **Convention mise à disposition de la parcelle B443 avec le Conseil Général** : Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le CONSEIL GÉNÉRAL, la convention de mise à disposition de la parcelle B443 en vue de permettre la réalisation de l'opération de fouilles d'archéologie préventive préalable à la construction du futur Musée.

4. QUESTIONS DIVERSES

- La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 21 mai à 20 H

- Monsieur le Maire donne lecture à ses collègues du courriel de Christophe LAFFAGE, Président de l'Amicale du Mystère de Sainte Reine, concernant l'opération « coup de main » organisée le samedi 3 mai au théâtre des Roches pour étaler le sable devant la scène ;
- La réunion du Conseil Communautaire de la COPAS se tiendra le mercredi 30 avril à 18 H 30 à la salle Félix Kir. La réunion est ouverte à tous.
- **M. VULQUAIN** : qu'en est-il du défibrillateur ? réponse : il sera installé semaine prochaine sous le préau à proximité du local Télécom. La formation sera faite courant mai.
- **A. MONARD** présente « Alise au fil des jours ... » qui remplace désormais la « Minute Municipale » et qui sera portée très rapidement dans les boîtes aux lettres du village. A. MONARD informe également de la mise en place d'une page « Face book » (alise Ste reine Alésia)
- **ML ROZE** : revient sur l'interdiction du brûlage des déchets verts ; cette interdiction remet en cause l'opération brûlage des sapins qui a lieu en janvier ? Réponse : la question avait été, en son temps, soumise au Conseil Municipal qui à la majorité avait validé cette opération qui consistait également en une rencontre amicale des habitants du village. Mais à l'avenir, il faudra peut être prévoir une opération de broyage. A voir avec la mise en place d'un broyeur à la COPAS. Certes, le brûlage des végétaux est interdit. Se pose donc le problème de l'évacuation des végétaux. Cette interdiction est contraignante pour les particuliers mais également pour les collectivités en raison du volume de végétaux à évacuer. Les déchets verts de la déchèterie sont actuellement acheminés vers une plate forme de compostage.  
Monsieur le Maire donne la parole à M. STASSINET, présent dans la salle : le brûlage des végétaux, tel qu'évoqué, est un brûlage incomplet qui occasionne un dégagement de gaz carbonique très intense équivalent à celui d'un pot d'échappement. Il s'agit d'une mesure prise suite au « Grenelle de l'Environnement ».
- Pour conclure cette réunion, Monsieur le Maire diffuse à ses collègues le « power point » réalisé par le cabinet ALKHOS, et qui résume la globalité de l'aménagement signalétique sur le territoire du village. Actuellement, il n'est pas prévu de participation des commerçants pour installation des lames supplémentaires. Le dossier a été monté en amont avec la DREAL et l'ABF qui devraient valider le dossier définitif.

Séance levée à 21 H 50